



# INSTITUT SAINT-HENRI

RUE DU COMMERCE, 21 - 7780 COMINES – Tél. : 056/ 56 00 60

Fax : 056/ 56 00 75

Comines, le 30 juin 2017

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018


### 1. LA RENTRÉE DES CLASSES EST FIXÉE :

- au vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 9h00' pour les élèves de 1<sup>ère</sup> (fin de la journée d'accueil à 15h00') ;
- au lundi 4 septembre à
  - 9h00' pour les élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ;
  - 10h00' pour les élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> ;
  - Exceptionnellement ⇨ fin des cours pour tous à 15h00'.
- au lundi 4 septembre à 10h00' pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> CEFA coiffeur/coiffeuse.

A partir du mardi 5 septembre les cours commencent le matin à 8h20' pour se terminer à 12h00' et reprennent à 13h20' jusque 15h50' ou 17h00' selon l'horaire de chacun (sauf le mercredi !).

L'étude du soir débutera le jeudi 14 septembre.

### 2. DISTRIBUTION DES LIVRES

 Les livres en location seront distribués aux élèves en ordre de paiement (acompte + arriérés éventuels). Les frais de location des livres seront portés en compte sur la note du 1<sup>er</sup> trimestre 2017-2018.

#### POUR LES ÉLÈVES DE 3<sup>E</sup>, 4<sup>E</sup>, 5<sup>E</sup> ET 6<sup>E</sup> :

**IMPORTANT !** Pour la réception des livres, le versement d'un acompte de 50,00 € sur le compte n° IBAN : BE83 7324 0215 8415 – BIC : CREGBEBB devra nous parvenir au plus tard le mardi 15 août (ou chèque remis sur place pour les élèves français). Les frais scolaires annuels s'élèvent à +/- 150/200 € selon le degré.

Les élèves de ces classes sont invités à se présenter, **munis d'un bic** :

- le mardi 29 août de 9h00' à 11h00' pour les élèves qui entrent en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> (sauf 3 et 4P coiffure) ;
- le mercredi 30 août de 9h00' à 11h00' pour les élèves qui entrent en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> (sauf 5 et 6P coiffure) ;
- le jeudi 31 août de 14h00' à 16h00' **uniquement pour les élèves qui ont présenté une 2<sup>e</sup> session.**

Chaque élève recevra sur place une liste reprenant les titres des manuels qui seront utilisés dans sa classe et pointera d'une "X", dans la colonne ACHAT ou LOCATION les livres de son choix. Pour chaque classe ou option une liste-type sera affichée dans le hall. En cas de doute, l'élève s'adressera à Mme Annick BILLE qui assurera une permanence à la librairie ces jours-là.

#### POUR LES ÉLÈVES DE 1<sup>ÈRE</sup> ET 2<sup>ÈME</sup> :

Les élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> recevront leurs livres **en classe** sous réserve du virement préalable d'un acompte de 50,00 € sur le compte n° IBAN : BE83 7324 0215 8415 – BIC : CREGBEBB de l'Institut Saint-Henri (ou chèque remis sur place pour les élèves français). Les frais scolaires annuels s'élèvent à +/- 150/200 €.

**RAPPEL** : Tous les livres scolaires doivent être couverts et munis d'une étiquette mentionnant le nom, le prénom et la classe.

### 3. REPAS

Le prix du dîner est fixé à 4,20 € (potage, boisson et dessert compris).

Les cartes donnant droit à 10 repas sont disponibles à l'achat à l'entrée du réfectoire. L'usage de la carte-repas est exclusivement réservé à son titulaire, ceci afin d'éviter tout usage abusif.

Nous rappelons que les élèves externes qui ne dînent pas au collège sont tenus de prendre leur repas à leur domicile ou chez un parent proche dont l'adresse sera communiquée à la direction.

La carte de 10 "goûters" est délivrée au prix de 10,00 €.

### 4. FOURNITURES SCOLAIRES

Le jour de la rentrée, chaque élève recevra d'office un journal de classe ainsi qu'une liste mentionnant le prix des articles disponibles en librairie. Il n'y a aucune obligation d'acheter les fournitures scolaires au collège. Les parents pourront comparer les prix et contrôler les achats.

A partir du jeudi 7 septembre, la librairie sera accessible aux élèves deux fois par semaine le mardi et le jeudi pendant la récréation de 10h00'. Dès cette date, le paiement devra se faire au comptant.

### 5. ÉTUDE DU SOIR

La participation à l'étude du soir est facultative mais payante pour les élèves externes. **LES ÉLÈVES INSCRITS À L'ÉTUDE DU SOIR SONT TENUS DE LA FRÉQUENTER RÉGULIÈREMENT.** Toute absence prévisible fera l'objet d'une demande écrite introduite au plus tard la veille chez l'éducateur de permanence. Elle a lieu le lundi, le mardi et le jeudi de 16h10' à 17h50'. Les frais de participation pour les élèves externes s'élèvent à 10,00 € pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres et de 6,00 € pour le 3<sup>e</sup> trimestre. Ces montants seront réclamés au début de chaque trimestre et remis à l'éducateur chargé de la surveillance.

### 6. ÉQUIPEMENT POUR LE COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Le short rouge pour les garçons, le cycliste noir pour les filles + le tee-shirt blanc sont obligatoires pour tous. Les élèves qui souhaitent acquérir un équipement paient la somme indiquée ci-dessous au secrétariat. Ils recevront un bon qu'ils remettront à leur professeur au premier cours d'éducation physique. Le professeur leur fournira alors ce qu'ils souhaitent et ce en fonction de leur taille.

Prix : - cycliste (fille) : 8,50 € - short (garçon) : 8,00 €. - T-shirt : 7,00 €.

### 7. INTERNAT

Les parents des élèves internes auront l'occasion « d'installer » la chambre de leur fils/fille les mardi 29 et mercredi 30 août de 9h00' à 11h30' et de 13h30' à 16h00'. Des renseignements complémentaires seront communiqués ultérieurement.



### 8. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Les nouveaux élèves inscrits en 1<sup>ère</sup> secondaire sont priés de se munir de leur carte d'identité ainsi que de leur C.E.B **original** et de l'attestation de suivi de langue pour la constitution du dossier scolaire.

Les élèves qui ont fait leurs études primaires en France se muniront de leur carte d'identité, d'un extrait d'acte de naissance **original** (pas le livret de famille) et de tous les bulletins trimestriels de 6<sup>e</sup>.

Avec tous les professeurs, nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous assurons de notre entier dévouement.

J.-J. PIETERS - DIRECTEUR et G. OOGHE - SOUS-DIRECTEUR